

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du

17 mai 2019

Présidence

M. Nicolas Morel

Objet

Préavis n° 2019/10 – Réhabilitation du collecteur intercommunal

Sorges à Ecublens, Secteur 10, Villars/Triaudes

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

vu le préavis municipal n° 2019/10,

ouï le rapport des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge, sur le territoire de la Commune d'Ecublens, sur le secteur 10, Villars/Triaudes ;
- 2) d'allouer à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 364'000.- TTC (trois cent soixante-quatre mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 8 ci-dessus :
- 3) d'allouer à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de Fr. 56'000.- HT (cinquante-six mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 7 et 8 ci-dessus.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte n° 460.5620.066 « Sorge, secteur 10, Villars/Triaudes », et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01.

Approuvé par la Commission de l'Entente intercommunale dans sa séance du 19 mars 2019.

Ainsi délibéré en séance du 19 mai 2019.

Le Président

N. Mard.

Nicolas Morel

La Secrétaire

Chantal Junod Napoletano